



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

\* \* \*

**Procès-Verbal de la Réunion  
du COMITE du S.D.E.**

\* \* \*

**Séance du 14 décembre 2018**

L'an deux mille dix huit, le quatorze décembre à 18 h 00, les membres du Comité du Syndicat Départemental d'Énergie, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de réunion du Syndicat Départemental d'Énergie, 20 avenue Fould à Tarbes.

Etaient présents : M. FROSSARD (Président), Mmes CARRERE, CUQ, CURBET, MENDES, POURTEAU, SOLLES et VERGES ; MM ARMARY, BARRAL, BOUBEE, CARRERE, CAZABAT, FOURCADE, LAFFAILLE, MUR, PÉLIEU et PIRON  
(pour le Bureau)  
+ 249 délégués.

Membres du Bureau excusés : Mmes BOURDEU et DURRIEU ;  
MM. DUTOUR, GUILHAS et LUSSAN

Le Président, Monsieur Frossard, ouvre la séance en remerciant les membres du Bureau, les délégués ainsi que les représentants de la DDT, de l'ADAC, d'ENEDIS pour leur présence.

Il détaille ensuite l'ordre du jour suivant :

**Ordre du jour**

- **Bilan des réalisations 2017**
  - ✓ Réseaux électriques
  - ✓ Eclairage Public
  - ✓ Energie
- **Evolutions 2018**
  - ✓ Mise en œuvre de la stratégie départementale de développement des énergies renouvelables : création d'une agence de l'énergie et d'une SEM d'investissement
  - ✓ Mise en œuvre de la compétence gaz
  - ✓ Gestion de la facture énergétique de l'éclairage public et des feux tricolores
  - ✓ Agrandissement des locaux du SDE
  - ✓ Recrutements envisagés dans le cadre des évolutions
- **Engagement des discussions relatives au renouvellement de la concession Enedis**
  - ✓ Signature d'un avenant à la concession avec Enedis
- **Précarité énergétique**
  - ✓ Mise en place du chèque énergie
- **Orientations budgétaires et évolution du règlement financier du SDE**

**La réunion débute par la présentation du nouveau bureau** dont la composition a été revue durant l'année écoulée suite aux démissions de certains de ces membres. Selon les statuts du SDE, cette décision doit être validée par les membres de l'assemblée générale. Le Président demande aux délégués leur accord sur cette nouvelle gouvernance. Ces derniers y répondent favorablement à l'unanimité. *Une délibération est prise en ce sens.*

N°	Objet de la délibération
DL 122/12/2018	<p style="text-align: center;"><b>Gouvernance du SDE</b></p> <p><i>Le Président explique aux délégués que le bureau du SDE65 a connu en 2018 plusieurs évolutions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Claudine Boirie, suite au changement de municipalité à Gerde, a quitté toutes ses fonctions électorales.</i></li> <li>• <i>Josette Bourdeu, ne pouvant plus assumer le rôle de membre de bureau du fait de ses autres délégations a demandé à Annette Cuq, adjointe à la mairie de Lourdes, de la remplacer. Les membres du bureau ont approuvé ce remplacement.</i></li> <li>• <i>François-Jean Laffont a démissionné de l'ensemble des mandats électoraux. En remplacement de Monsieur Laffont, la candidature de Philippe Carrère, maire d'Arreau et président de la communauté de communes Aure Louron, a été présentée au bureau qui l'a acceptée sans réserve.</i></li> </ul> <p><i>Le Président du SDE65 propose donc aux délégués présents de valider ces propositions, qui les acceptent à l'unanimité.</i></p>

**La stratégie départementale fait l'objet de l'intervention de Jean-Louis Curret, Chef de Projet pour le développement des Energies Renouvelables au Conseil Départemental.**

Ce dernier rappelle que cette stratégie, initiée par le Conseil Départemental et à laquelle le SDE a été associé, a été approuvée sur le principe par le Département le 12 octobre 2018. Monsieur Curret cite quelques chiffres clés : consommation de l'énergie dans le département (6 200 GWh/an), montant de la facture énergétique annuelle (600 millions d'euros)... Il souhaite que les élus des collectivités locales investissent afin d'engager une dynamique et cite les énergies amenées à se développer : photovoltaïque, biogaz, géothermie, bois... Monsieur Curret précise que cette démarche a été présentée aux Communautés de Communes.

Monsieur Rouch prend la parole pour souligner que le SDE65 est un acteur déjà bien engagé de par son positionnement sur les groupements d'achat d'énergie, les énergies nouvelles renouvelables, les économies d'énergie. Il faut désormais travailler avec des partenaires aussi différents que les chambres consulaires, l'école, les associations, etc...

Cette réflexion a débouché sur le projet de création d'une agence locale de l'énergie et du climat, sous forme associative, intégrant le Département, l'Espace Info Energie et qui regrouperait les missions et les compétences dans le domaine des énergies nouvelles renouvelables.

Le directeur aborde ensuite la création de la SEM en coordination avec le Département. Un partenariat public-privé est envisagé afin d'avoir une capacité d'investissement plus importante. Les missions de la SEM sont diverses : projets en toiture, ombrières, centrales PV au sol, photovoltaïque flottant, autoconsommation et à long terme, intervention dans le renouvellement des contrats de concession des barrages hydroélectriques... L'inscription de ce projet au budget 2019 sera proposé lors de la prochaine assemblée générale en février 2019.

Le Président du SDE65 donne la parole à monsieur Pélieu qui précise qu'il a double casquette en tant que Vice-Président du SDE et Président du Conseil Départemental. Il rappelle les grandes lignes de la stratégie départementale et souhaite impérativement que le Syndicat travaille de concert avec la Région qui a les outils nécessaires en la matière, bien qu'elle ne puisse pas répondre aux nombreux projets du département des Hautes-Pyrénées. Il espère également que l'Agence régionale Energie Climat rentre au capital de la SEM. A ce sujet, le directeur du SDE rapporte les conclusions de l'entretien qu'il a eu avec le directeur de l'AREC. Celle-ci va analyser le projet du Syndicat. Monsieur Pélieu conclut en disant que le capital de 2 millions d'euros est un minimum pour investir dans ce type de projet.

Le Président propose aux membres de l'assemblée de se prononcer sur le principe de création de l'ALEC et de la SEM. Sans opposition de leur part, *une délibération est prise en ce sens.*

N°	Objet de la délibération
DL 123/12/2018	<p style="text-align: center;"><b>Approbation de la stratégie départementale de développement des ENR Création d'une agence de l'énergie et d'une SEM d'investissement avec le Département</b></p> <p><i>Le Département des Hautes-Pyrénées et le SDE65 ont mené en 2017 et 2018 une réflexion stratégique et prospective pour favoriser la production d'énergies renouvelables en Hautes-Pyrénées, en associant les services de l'Etat local, les territoires et tous les acteurs publics et privés de l'Energie...</i></p> <p><i>Le Président et le directeur en présentent les éléments quantitatifs (état des lieux et diagnostic) ainsi que les orientations stratégiques à l'horizon 2050 (département à énergie positive) et à l'horizon 2030.</i></p> <p><i>Un schéma départemental a ainsi pu être adopté ainsi qu'un plan d'action qui commence par la création d'une structure d'animation et de conseil : l'agence locale de l'énergie et du climat. Sous forme associative, cette structure fédèrera tous les acteurs de l'énergie (production et économies d'énergie) déjà engagés dans la transition énergétique et bénéficiera d'une équipe de 7 agents dont 3 mis à disposition par le SDE (conseil et achat groupés en énergie, animation chaleur). Cette agence sera localisée au SDE65.</i></p> <p><i>Par ailleurs, le département et le SDE65 souhaitent se doter d'une structure public-privée d'investissement dans le domaine des énergies renouvelables. Elle développera avec des partenaires privés (développeurs) des infrastructures de production d'énergie.</i></p> <p><i>Pour 2019, il conviendrait de commencer à alimenter le capital de la SEM à hauteur de 200 000 euros.</i></p> <p><i>Où cet exposé, le comité syndical, à l'unanimité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- approuve la stratégie départementale de développement des ENR,</li> <li>- approuve le principe de s'associer avec le Département et les EPCI pour créer une agence locale de l'énergie et du climat sous forme associative,</li> <li>- approuve le principe de s'associer avec le Département et les partenaires privés pour créer une SEM d'investissement dans le domaine des énergies renouvelables,</li> <li>- autorise le Président du SDE à engager les études et négociations préalables à la mise en place de ses structures.</li> </ul>

### **Le point suivant concerne la gestion de l'éclairage public.**

Jean-Luc Lavigne rend d'abord compte du bilan de l'enquête sur le transfert des abonnements EP au SDE, menée auprès des communes. 332 y ont répondu favorablement. Monsieur Lavigne rappelle aux délégués l'intérêt pour les communes de faire analyser leurs factures par le SDE. Il propose également de les rencontrer si nécessaire.

La deuxième partie concerne les feux de signalisation. 108 communes se sont également déclarées favorables à leur gestion par le SDE. Celles-ci vont à nouveau être sollicitées pour répondre sur le type de matériel installé, etc... Ce service devrait être mis en place durant le deuxième semestre 2019.

### **Florence Armary succède à Jean-Luc Lavigne pour la présentation de la mise en œuvre de la compétence gaz.**

Elle explique que cette compétence est prévue dans les statuts de 2014. Le SDE proposera aux 78 communes concernées de débattre sur ce sujet. Le directeur intervient en précisant que cette compétence est optionnelle donc les communes sont souveraines dans la décision à prendre. Cette proposition émane aussi des territoires qui travaillent sur du gaz vert. Le regroupement permettra la simplification des démarches, la mutualisation des moyens et le recrutement d'un agent.

Le Président enchaîne par un point sur l'évolution des recrutements et détaille les différents postes concernés. Ces prévisions seront reprises pour le budget 2019.

*Myriam Mendès quitte la réunion à 18 h 55.*

### **Serge Cieutat, chargé d'affaires pour l'Electrification Rurale, présente le bilan des travaux d'électrification pour l'année écoulée.**

Il informe l'assemblée de la mise en place du programme Sécurisation (fils nus) 100 % SDE. 80 communes environ dont les lieux de vie ne sont pas sécurisés sont concernées. Pour 2019, 6 millions d'euros de travaux sont prévus.

**Dominique Alexandre poursuit par la présentation des projets d'alimentation de sites isolés réalisés en 2018 :** le restaurant le Garlitz à Aragnouet et la ferme des 3 sapins à Arcizans-Dessus. Pour 2019, sont prévus les refuges du Marcadau à Cauterets, d'Aygues Cluses à Barèges ainsi qu'une cabane de bergers à Aulon.

**Jean-Jacques Warmoeskerken continue par un point sur l'éclairage public.** 2018 a été une année record pour les investissements. Il nomme les 6 territoires qui ont été labellisés TEPCV puis revient sur l'évolution du matériel d'éclairage entretenu par le SDE.

La rénovation de l'éclairage de la Mongie est citée pour exemple et le film réalisé après son achèvement est projeté. Le directeur rappelle les grandes lignes de ce dossier (gestion de l'éclairage à distance, prix attribué à la commune lors des Journées Nationales de la Lumière en septembre dernier). Claude Cazabat, maire de Bagnères de Bigorre, dont dépend la Mongie, détaille ensuite ce projet. Il parle de « mariage de raison puis de mariage d'amour entre le SDE65 et la commune... ». Monsieur Cazabat souhaite que d'autres stations de ski s'inspirent de cet exemple.

Monsieur Warmoeskerken revient sur les orientations envisagées pour 2019. Le budget de 5 millions d'euros TTC sera maintenu, le programme TEPCV finalisé. Les bénéficiaires réalisés suite à la mise en vente des Certificats d'Economies d'Energie pourront générer des investissements supplémentaires.

**Jérôme Gimenez lui succède pour évoquer l'exploitation et la maintenance de l'éclairage public.** En 2018, le SDE a pris en charge l'entretien des zones d'activités dépendant des EPCI ainsi que de la Communauté d'Agglomération TLP. Il rappelle le partenariat conclu avec le SIVOM d'Energie du Pays Toy et signale aussi aux délégués que le géo-référencement des réseaux lancé cette année se poursuivra en 2019. Il conclut cette partie par le partenariat avec la ville de Tarbes pour le groupement d'achat de matériel électrique EP et pour la coordination des travaux d'enfouissement des réseaux. Pour 2019, la hausse du budget est pour partie liée au transfert au SDE par les communes des factures d'éclairage public et au géo-référencement des réseaux. Monsieur Gimenez informe ensuite les délégués de la mise en place de la mission exploitation des réseaux électriques, avec un service d'astreinte (ATU, réponse aux DT/DICT...). Le SDE peut également être sollicité hors jours ouvrés.

**La parole est ensuite donnée à Jean-Luc Lavigne, qui revient d'abord sur le dossier des bornes de recharge des véhicules électriques.** 89 bornes ont été installées fin 2018. Pour 2019, les aides aux collectivités faisant l'acquisition de véhicules électriques seront poursuivies, le marché de supervision relancé.

**Denis Maumus présente le bilan 2018 pour les réseaux de chaleur.** Il rappelle la mise en place du budget annexe. Les projets sur Luz-Saint-Sauveur, Saint-Lary et Séméac sont encore en cours d'étude (en phase d'avant projet détaillé), celui sur la commune d'Argelès-Gazost est engagé en maîtrise d'œuvre. Pour 2019, les 3 premiers dossiers seront lancés et l'avant-projet détaillé concernant le réseau de chaleur d'Argelès sera réalisé. Un contrat de développement territorial va aussi être lancé. Le chargé d'affaires conclut son intervention en demandant aux membres de l'assemblée de ne pas hésiter à le solliciter dans ce domaine.

Le directeur rapporte à l'assemblée le témoignage de Bernard Verdier, maire de Castelnau-Magnoac, où le premier réseau de chaleur réalisé par le Syndicat a été implanté. Monsieur Verdier, absent lors de cette réunion, fait part de la satisfaction de l'Ehpad, établissement alimenté par cette source d'énergie. Ce réseau est alimenté à 100 % par du bois provenant de la forêt de Tilhouse. Michel Pélieu souligne que le bois devient compétitif par rapport au gaz. Cette démarche va dans le bon sens et rentre dans le schéma de développement du département des Hautes-Pyrénées.

**Simon Alleman prend ensuite la parole pour présenter le bilan du service de Conseil en Energie Partagé.** En 2018, celui-ci a modifié sa façon de travailler en s'orientant plus particulièrement vers les communautés de communes et d'agglomération. 267 communes via leurs communautés de communes adhèrent à ce service. En 2019, des permanences seront mises en place dans les communautés de communes afin de le présenter. L'objectif est d'accompagner les territoires dans la rénovation et la réduction de la facture énergétique. L'intégration du service CEP dans la future ALEC est également prévue.

Ange Mur, membre du bureau et maire de Jarret, intervient sur ce sujet en évoquant le projet réalisé sur sa commune. Il explique que l'ADAC et le SDE65 l'ont bien accompagné dans le suivi du dossier et la réalisation des travaux.

**Simon Alleman revient ensuite sur le groupement d'achat d'énergie.** En 2018, un nouvel accord-cadre intégrant l'éclairage public a été relancé. Le marché subséquent composé de 2 lots a été attribué à Direct Energie. En 2019, le marché d'achat gaz va être relancé.

**Jean Chanéac continue par le bilan sur les projets relatifs à l'énergie hydroélectrique et photovoltaïque.** Dans le domaine de l'énergie photovoltaïque, pour l'année écoulée, il rappelle que de gros projets ont été étudiés et remercie à ce propos la commune de Rabastens qui a permis au SDE d'étudier deux fois le projet du marché aux bestiaux. Il précise aussi que 15 études d'opportunité ont été réalisées. Enfin, il évoque la mise en place du budget annexe.

Pour 2019, la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit du garage du SDE devrait être effectuée. De nouveaux projets devraient également émerger. Monsieur Dubertrand, maire de Monfaucon, est d'ailleurs invité à parler de celui qui a été réalisé dans sa commune. Bruno Rouch encourage les communes qui souhaitent s'engager dans ce type de démarche à ne pas hésiter à solliciter le SDE.

*Yannick Boubée s'en va à 19 h 45.*

Jean Chanéac poursuit par les projets lancés en 2018 dans le domaine hydroélectrique et rappelle le partenariat conclu avec le SIVOM d'Energie du Pays Toy, concrétisé par la réalisation d'études d'opportunité. Il cite pour exemple le Bastan de Sers. En 2019, un nouveau projet va être lancé : la recherche de sites de turbinage de l'eau potable. Un courrier sera envoyé en ce sens aux communes de montagne. Le directeur incite là aussi celles qui sont intéressées à se faire connaître.

L'un des derniers sujets à porte sur les charges générales du Syndicat.

Florence Armary rappelle le bilan 2018 (recrutement d'un attaché administratif, aménagement du terrain voisin du SDE, achat d'un nouveau véhicule gaz, remplacement du logiciel métier) et conclut par les orientations 2019 : 3 recrutements envisagés, travaux d'extension des locaux du SDE, acquisition de véhicules.

Elle évoque ensuite la mise à jour du règlement financier 2019, avec 3 points à l'ordre du jour : la création d'un programme Sécurisation 100 % SDE, la création d'un nouveau service d'entretien de la signalisation lumineuse routière, la mise en place d'un prix unique départemental de vente de chaleur.

Le Président demande aux membres présents s'ils ont des observations à formuler. Sans opposition de leur part, *la délibération suivante valide leur décision.*

N°	Objet de la délibération
DL 124/12/2018	<p align="center"><b>Evolution du règlement financier du SDE</b></p> <p><i>Le Président indique aux délégués que la mise en place de nouvelles missions au sein du SDE, conformément à ses statuts, nécessite de faire évoluer le règlement financier.</i></p> <p>3 évolutions sont à y inscrire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la création d'un programme Sécurisation 100 % SDE, coordonné avec l'élimination des fils nus faible section et la sécurisation des lieux de vie</li> <li>• le budget annexe « réseaux de chaleur », avec la mise en place d'un prix unique départemental de vente de chaleur</li> <li>• la création d'un nouveau service d'entretien de la signalisation lumineuse routière (participation des communes bénéficiaires pour équilibrer les charges -forfait-)</li> </ul> <p><i>Après, en avoir délibéré, cette proposition est acceptée à l'unanimité par les membres du Comité</i></p>

Le Président présente ensuite le dossier ayant pour objet l'autorisation donnée au SDE d'engager des dépenses d'investissement et de fonctionnement dès le début de 2019 avant le vote du budget. Les délégués n'émettent pas d'observations. *Une délibération est prise en ce sens et une deuxième validera le Débat d'Orientation Budgétaire 2019.*

N°	Objet de la délibération
DL 126/12/2018	<p><b>Affectation de crédit à l'investissement préalablement à l'adoption du budget unique 2019</b></p> <p>Il est rappelé à l'Assemblée que l'article L. 1612-1 du CGCT dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 1er janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.</p> <p>Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.</p> <p>Aussi, il est proposé à l'assemblée d'autoriser le Président, dès le 1er janvier 2019 et jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non objet d'autorisations de programme dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018.</p> <p>Les membres du Comité Syndical autorisent à l'unanimité Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non inscrites en autorisations de programme, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et jusqu'au vote du prochain budget.</p>

N°	Objet de la délibération
DL 125/12/2018	<p align="center"><b>Débat d'Orientation Budgétaire 2019</b></p> <p><i>Après avoir entendu le rapport établi par le Bureau Syndical du SDE65 du 6 décembre 2018 et présenté par le Directeur Général, Bruno ROUCH, et ses collaborateurs.</i></p> <p><i>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L1111-2 et L2312-1.</i></p> <p><i>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2019, qui n'a donné lieu à aucune observation.</i></p>

### **Deux nouvelles informations sont ensuite délivrées aux délégués.**

La première concerne la mise en place du chèque-énergie, qui remplace les tarifs sociaux depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Florence Armary détaille la mise en service de ce nouveau dispositif et informe les délégués que cette information sera diffusée aux communes.

Daniel Frossard reprend la parole à propos du renouvellement du contrat de concession Enedis. Il propose à l'assemblée d'engager dès maintenant les négociations avec Enedis et souligne que le nouveau contrat

comportera une évolution dans le mode de calcul de la redevance, favorable au SDE. Un avenant doit être pris pour acter ce changement. L'assemblée générale donne son accord et *une délibération est prise en ce sens*.

N°	Objet de la délibération
DL 127/12/2018	<p align="center"><b>Renouvellement de la concession Enedis - engagement des négociations avenant à la concession</b></p> <p>La concession passée avec EdF et Enedis en 1994 pour une durée de 30 ans relative à l'exploitation des réseaux de distribution électrique arrivera bientôt à échéance.</p> <p>Il est intéressant, pour le SDE65, d'engager dès l'an prochain les réflexions pour renouveler le contrat de concession pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un travail d'état des lieux et de diagnostic complet doit être établi au préalable, ce qui nécessite du temps ;</li> <li>- anticiper les échéances permettra de mieux appréhender les enjeux d'aujourd'hui et d'aborder, via la concession, de nouvelles formes de partenariats ;</li> <li>- un avantage financier est proposé, via Enedis, aux collectivités qui décident d'engager la réflexion avant la fin de l'année, en se fixant des objectifs de délais.</li> </ul> <p>Le Président expose le projet d'avenant à la concession (avenant n° 9) pour d'une part, engager la réflexion qui pourra ainsi être terminée avant le 30 juin 2021 avec une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2022, d'autre part mettre en place un dispositif de bonification de la redevance d'investissement selon le mécanisme mis en place en 2013 (« protocole de Montpellier »).</p> <p>Oùï cet exposé, le comité syndical, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- confirme l'intention du SDE65 d'engager dès 2019 les réflexions et négociations relatives au renouvellement de la concession des Hautes-Pyrénées pour la distribution électrique, et de signer avant le 30 juin 2021 le nouveau contrat applicable en 2022,</li> <li>- autorise le Président à signer l'avenant n° 9 de la concession pour la distribution électrique avec Enedis et EdF.</li> </ul>

Avant de clôturer cette réunion, le Président souhaite évoquer deux derniers sujets : d'une part la future adhésion du SDE à l'Agence régionale Energie Climat, d'autre part une régularisation à faire au niveau du tableau des emplois.

En ce qui concerne l'adhésion à l'AREC, il explique aux délégués présents que ce partenariat permettrait au SDE d'être accompagné par cette agence sur la mise en œuvre de la stratégie départementale des énergies renouvelables. L'assemblée s'y déclare favorable et *une délibération est prise en ce sens*.

N°	Objet de la délibération
DL 128/12/2018	<p align="center"><b>Adhésion du SDE à l'AREC (Agence Régionale de l'Energie et du Climat)</b></p> <p>Le Président Daniel Frossard expose au comité syndical l'objet et les statuts de l'Agence Régionale de l'Energie et du Climat, société publique locale, et l'opportunité d'y adhérer afin de contribuer aux côtés de la Région à l'ambition « Région à énergie Positive ». Cette adhésion permettra en effet un partenariat constructif pour la mise en œuvre de la stratégie départementale de développement des énergies renouvelables.</p> <p>L'Agence Régionale Energie Climat Occitanie propose un accompagnement stratégique ainsi qu'un appui technique en adéquation avec les besoins des projets de ses collectivités actionnaires.</p> <p>Au prix de 15.50 € l'action, le Président propose d'adhérer via l'acquisition de 65 actions (nombre évidemment symbolique) soit un montant de 1 007.50 euros qui sera versé au capital social.</p> <p>Oùï l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'ENTRER au capital de la Société Publique Locale dénommée « SPL AREC OCCITANIE » aux conditions définies ci-dessus par l'achat de 65 actions à 15.50 euros l'unité.</li> <li>- DE VERSER la somme de 1 007.50 € sur le compte de la SPL au titre du versement du capital.</li> <li>- D'IMPUTER la dépense correspondante au Budget 2019 du SDE65.</li> <li>- DE DESIGNER Daniel Frossard, Président, pour siéger à l'assemblée spéciale.</li> <li>- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte utile.</li> </ul>

Enfin, en ce qui concerne les effectifs du tableau des emplois, il y a lieu de faire une mise à jour. Les membres y sont favorables et *cette décision est validée par une délibération*.

N°	Objet de la délibération
DL 129/12/2019	<p style="text-align: center;"><b>Avancement de grade</b> <b>Mise à jour du tableau des emplois avec suppression de l'ancien emploi</b></p> <p>Le Président Daniel Frossard rappelle à l'assemblée :</p> <p>Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au comité syndical compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade. Cette modification, préalable à la nomination, entraîne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement,</li> <li>- la suppression de l'emploi d'origine.</li> </ul> <p>Vu le tableau des emplois, Le Président propose à l'assemblée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la création d'un emploi de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,</li> <li>- la suppression d'un emploi de Rédacteur territorial (ancien grade) à temps complet,</li> </ul> <p>Le Comité syndical après en avoir délibéré, DECIDE, à la majorité de ses membres présents, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.</p>

Le Président remercie le personnel et le directeur pour le travail accompli ainsi que les élus pour leur implication. Il invite l'ensemble des délégués à rejoindre le buffet servi à l'issue de la séance.

*Fin de la réunion à 20 h 00*

**Le Président,**

**Daniel FROSSARD**

*PJ :*

- copies convocations
- dél 122 12 2018 Gouvernance du SDE
- dél 123 12 2018 Approbation de la stratégie départementale de développement des ENR – création d'une agence de l'énergie et d'une SEM d'investissement avec le Département
- dél 124 12 2018 Evolution du règlement financier du SDE
- dél 125 12 2018 Débat d'Orientation Budgétaire 2019
- dél 126 12 2018 Affectation de crédits à l'investissement préalablement à l'adoption du budget unique 2019
- dél 127 12 2018 Renouvellement de la concession Enedis – engagement des négociations – avenant à la concession
- dél 128 12 2018 Adhésion du SDE à l'AREC
- dél 129 12 2018 Avancement de grade, mise à jour du tableau des emplois avec suppression de l'ancien emploi
- DOB
- Diaporama de présentation